

REGLEMENT DU TRAIL LOZERE SPORT NATURE

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 Le Trail Lozère Sport Nature est organisé par l'asso. Lozère Sport Nature à Mende en Lozère.

ARTICLE 2. DEFINITION

2.1 Le Trail LSN est une course pédestre de 14km 400m de dénivelé ou de 9km 250m de dénivelé.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

3.1 Le Trail LSN est ouvert à toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans (autorisation parentale pour les mineurs) le jour du départ (14 ans pour le 9km).

3.2 La participation au trail est soumise à inscription et présentation d'une licence sportive FFA, FFTri, FFCO, UNSS ou UGSEL ou le cas échéant d'un certificat médical de moins d'un an.

3.3 Aucun matériel n'est obligatoire. Toutefois, il est conseillé de prendre eau et ravitaillement solide.

3.4 Chaque concurrent accepte de respecter l'environnement, les propriétés et les riverains.

3.5 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images vidéo et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le Trail LSN.

ARTICLE 4. MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

4.1 L'inscription est prise en compte à la réception :

- Du bulletin d'inscription dûment rempli et signé,
- D'un certificat médical OU d'une copie de licence en cours de validité,
- Du règlement du montant de l'inscription.

4.2 Tarifs : 10 €

4.3 L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve,
- L'accès au ravitaillement.

ARTICLE 5. PARCOURS/HORAIRES/RAVITAILLEMENTS

5.1 Les parcours sont essentiellement sur chemins et sentiers. Le départ sera donné groupé à 10h00 (10h15 pour le 9km). Les concurrents suivront le balisage installé par l'organisation (rubalisateur, fléchage) et suivront les consignes des organisateurs.

5.2 Un point d'eau sera mis en place sur le parcours. Un ravitaillement sera disponible à l'arrivée.

ARTICLE 6. ASSURANCES

6.1 L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

6.2 Concurrents, nous attirons votre attention sur l'intérêt à souscrire une assurance individuelle accident.

ARTICLE 7. CLASSEMENTS

7.1 Les classements seront effectués selon les catégories suivantes :

Scratch, Dames, Vétérans hommes, Vétérans dames, Jeunes hommes (- de 18 ans), Jeunes dames (- de 18 ans).

7.2 Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après avoir franchi la ligne d'arrivée.

ARTICLE 8. ANNULATION / REMBOURSEMENT

Seul le forfait pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription.

ARTICLE 9. ABANDON

Tout concurrents souhaitant abandonné doit le signaler au poste de contrôle le plus proche afin d'éviter le déclenchement de recherches.

ARTICLE 10. MODIFICATIONS

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement de l'épreuve ainsi que son parcours ou son déroulement.